



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 87 /FECAFOOT/PDT/SG/DAG-RH/04-2023

PORTANT NOMINATION DU PERSONNEL A LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 Août 2022 ;*
- *Considérant les nécessités de service.*

DECIDE

Article 1^{er} : Madame TEMGOUA TSAFACK Marie Claude, précédemment Chargée de Mission à la Ligue Régionale du Centre, est mutée à compter de la date de signature de la présente décision, au poste d'Agent Administratif, dans la même Ligue Régionale, en remplacement de Madame EDOA EDOA NAH Véronique Clariste.

Article 2. L'intéressée aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 27 Avril 2023

LE PRESIDENT

Samuel ETO'O FILS

Ampliations :

- SG/FECAFOOT ;
- DAG :FECAFOOT ;
- DFC/FECAFOOT ;
- Intéressée ;
- Archives.

